

Inscriptions antiques et informatique : un état de la question

Anne BIELMAN, Pierre DUCREY, Regula FREI-STOLBA

Abstract

On May 26 and 27, 1989, a colloquium on "Épigraphie et Informatique" was held at the University of Lausanne. It served to demonstrate that a great number of projects corresponding to this heading were under way. They were of four different types: a) computer scanning of old collections of inscriptions, with no text revision; b) general epigraphical data banks; c) specific data banks (by subject or region); d) computerized indices. Work in progress from 1989 to 1992 was present at the Xth Congress of the AIEGL at Nîmes, October 4–10, 1992. A round table talk on "Épigraphie et Informatique" took account of the present situation and pointed out possible directions for future research. Technical difficulties have largely disappeared and epigraphical research has come to depend increasingly on computerized data, but one crucial problem remains: the question of legal rights to intellectual property and to data banks. A paper on this subject was held by Ms. F. Brison, professor of law at the Vrije Universiteit of Brussels.

C'est au terme d'un processus lent, entrepris dès les années 1970¹ que s'est tenu à l'Université de Lausanne, les 26 et 27 mai 1989, un colloque intitulé *Épigraphie gréco-latine et Informatique*. Ce colloque visait à mettre en commun l'information relative à des travaux utilisant les possibilités techniques de l'informatique pour mener à bien des recherches épigraphiques. Le thème de ce colloque a rencontré un vif intérêt et plus d'une centaine de participants se sont retrouvés à Lausanne. En effet, si la question du rapport entre sciences humaines et techniques informatiques avait déjà été débattue en d'autres lieux,

¹ Cf. la table ronde de Marseille du 8 décembre 1972 dont les Actes sont parus dans *Antiquités Africaines*, 9, (1975).

✉ Commission AIEGL-Informatique; Université de Lausanne; Institut d'Archéologie et d'Histoire ancienne; BFSH 2; CH-1015 Lausanne-Dorigny (Suisse).

Fax : + 41 21 692 46 39

MOTS-CLÉS : Épigraphie grecque, épigraphie latine, informatique, bases de données épigraphiques.

à Lille par exemple², c'était la première fois que l'on rapprochait spécifiquement l'épigraphie de ces nouvelles techniques.

Le colloque de Lausanne avait pour but initial de présenter les différents projets élaborés dans le domaine concerné et plus précisément de faire savoir quel matériel épigraphique était l'objet de recherches conduites à l'aide de techniques informatiques, quel genre de recherches étaient effectuées, quel matériel informatique était utilisé par les auteurs de ces recherches et enfin quelles possibilités de compatibilité et d'échanges d'informations existaient entre les projets élaborés. Ce colloque a clairement mis en évidence que dans tous les pays d'Europe occidentale, ainsi qu'aux USA, une multitude de projets alliant épigraphie et informatique étaient en cours de réalisation, élaborés soit par des chercheurs individuels soit par de grands centres d'études, tels les universités ou le CNRS. Si les projets présentés à Lausanne poursuivaient des objectifs diversifiés, ils se répartissaient néanmoins en quatre grands types :

- la transcription sur ordinateur, grâce au scanner, d'anciens recueils d'inscriptions, sans révision ou réédition des textes;
- la constitution de banques de données générales en épigraphie grecque ou romaine comportant des inscriptions revues et corrigées;
- la création de banques de données épigraphiques plus limitées, centrées sur une zone géographique ou sur une question spécifique. Là aussi les inscriptions sont éditées ou rééditées, revues et corrigées;
- la réalisation d'index informatisés à partir de recueils épigraphiques traditionnels.

En ce qui concerne la technique, nous ont été présentées à Lausanne des réalisations de pointe comme le déchiffrement et la transcription d'inscriptions à l'aide du scanner ou l'usage de CD-ROMs. Cependant, les différents projets ont été discutés à titre d'exemples; le colloque de Lausanne a été en effet surtout le lieu d'une réflexion théorique sur la constitution de programmes informatiques et sur les possibilités d'emploi de l'informatique dans le domaine épigraphique, sur les avantages et les inconvénients que cela entraînait. Au nombre des inconvénients furent cités la difficile compatibilité des systèmes informatiques employés et plus encore le poids financier de telles recherches, qui nécessitaient un matériel technique assez coûteux et qui n'étaient de ce fait pas accessibles de la même manière aux chercheurs de tous les pays.

Au terme du colloque de Lausanne, la diffusion la plus large possible de l'information entre chercheurs est apparue comme un point vital. Une commission

² *Sciences historiques, sciences du passé et nouvelles technologies d'information. Lille 16-18 mars 1989. Congrès international, Rapport dactylographié, Lille, 1989.*

« AIEGL-Informatique » a été constituée à cet office; elle est composée de Anne Bielman, Pierre Ducrey et Regula Frei-Stolba, tous membres de l'Université de Lausanne. Dès 1990, des fiches-questionnaires ont été envoyées à tous les membres de l'Association internationale d'épigraphie grecque et latine (AIEGL) afin de répertorier les projets en cours alliant épigraphie et informatique. Ces fiches comportent les rubriques suivantes : nom et adresse du responsable d'un projet, titre du projet, état de la recherche, matériel technique utilisé.

Les résultats complets du premier questionnaire sont parus dans la revue *Archeologia e calcolatori*, 2 (1991), pp. 284–326. Un second questionnaire a été envoyé en 1991; les fiches reçues ont été présentées au colloque de Nîmes, congrès sur lequel nous reviendrons ci-dessous. Pour faciliter la diffusion de l'information entre chercheurs, les réponses à ces deux questionnaires ont été réunies sous forme de fascicules indépendants³ : Le 9 octobre 1992, au cours du X^e Congrès international de l'AIEGL qui s'est déroulé à Nîmes, une table ronde a été organisée par la commission « AIEGL-informatique ». Le thème central de la table ronde portait sur la propriété intellectuelle et les banques de données. Une juriste spécialiste de ces questions, Mme Fabienne Brison de la Vrije Universiteit Brussel, a présenté une conférence sous le titre « *La propriété intellectuelle des banques de données* ». Cet exposé a été suivi d'un débat public.

Dans le discours d'introduction à la table ronde, la commission « AIEGL-Informatique » a commenté les questionnaires reçus et les phénomènes dont ils témoignent, de manière à dresser un bilan actuel des recherches dans le domaine concerné, bilan dont nous rappelons ici les grandes lignes : premièrement, on constate qu'aucune édition ou réédition d'inscriptions ne se fait plus désormais sans le recours à l'informatique : tous les nouveaux recueils régionaux ou thématiques sont élaborés par ordinateur; parallèlement, des moyens techniques perfectionnés permettent de mettre sur ordinateur les grands recueils d'inscriptions (tel par exemple celui des *Inscriptiones graecae*, publié dès la fin du XIX^e siècle), sans avoir à retaper chaque inscription, l'opération s'effectuant automatiquement par scanner et les inscriptions informatisées étant insérées sur CD-ROM. Cela signifie, selon les rapporteurs de la commission, qu'existent aujourd'hui ce que l'on pourrait appeler deux « voies d'informatisation »; elles poursuivent deux objectifs distincts et correspondent à deux modes de travail différents; l'une

³ *Épigraphie et informatique. Rapport 1*, Lausanne, octobre 1992 (copie de l'article susmentionné paru dans *Archeologia e calcolatori* 2 (1991), p. 284–326; *Épigraphie et informatique. Rapport 2*, Lausanne, octobre 1992; *Épigraphie et informatique. Rapport Hors série*, Lausanne, octobre 1992 (il s'agit là de trois tableaux réunissant sous forme synthétique les projets recensés lors du colloque de Lausanne et dans les questionnaires de 1990 et 1991). Ces trois fascicules sont disponibles auprès de Mme Anne Bielman, IAH, Université de Lausanne, BFSH 2, CH-1015 Lausanne-Dorigny.

est une édition d'inscriptions à l'aide des techniques modernes; elle suppose une vérification, une étude des documents avant leur mise sur ordinateur et par conséquent impose un travail lent et attentif; cette voie lente est celle utilisée pour la composition de recueils régionaux, par exemple, ou pour la constitution des grandes banques de données épigraphiques; l'autre voie, nécessairement plus rapide, consiste à informatiser par scanner les anciens recueils d'inscriptions; elle fournit aux chercheurs du matériel épigraphique brut, non révisé mais utile pour effectuer des recherches selon le principe *Key Word in Context*, qui permet d'entreprendre des études thématiques ou philologiques dans un délai bien plus restreint qu'avec des index normaux. Lors du colloque de Lausanne, le débat avait porté sur ces deux « philosophies », sur leurs mérites et leurs défauts respectifs. Force est de reconnaître aujourd'hui que les deux voies, loin de s'exclure l'une l'autre, tendent au contraire à se compléter.

À propos des CD-ROMs, la commission a constaté une disparité entre épigraphie grecque et épigraphie latine, la première recourant bien davantage que la seconde au scanner et aux CD-ROMs. En épigraphie latine, l'attention se porte plutôt sur l'indexation informatique des inscriptions, y compris des inscriptions chrétiennes. Puisque l'usage du CD-ROM tend à se répandre, la commission a proposé que l'on mette sur CD-ROMs ces index latins élaborés par ordinateur, ainsi que différents travaux relatifs à l'onomastique grecque et latine réalisés sur la base de fichiers informatisés.

Les questionnaires montrent enfin la prévalence des études informatisées régionales ou thématiques par rapport aux grandes banques de données générales sur l'épigraphie; en effet, celles-ci représentent des travaux de longue haleine, exigeants en temps, en hommes et en argent.

Ce survol des travaux réalisés entre 1989 — date du colloque de Lausanne — et 1992 — date de la table ronde de Nîmes, induit diverses constatations. Outre le fait, déjà souligné, que le recours à l'informatique paraît désormais se généraliser dans la recherche épigraphique, des pas décisifs ont été accomplis sur le plan technologique au cours des trois années écoulées. Les questions techniques abordées à Lausanne semblent quasi dépassées aujourd'hui à cause de l'évolution extrêmement rapide des moyens informatiques. En outre, la situation du marché a changé et l'on enregistre une chute des coûts dans le domaine informatique, ce qui signifie que des appareils auparavant réservés aux seuls grands centres sont désormais accessibles à des particuliers, tout au moins en Europe occidentale et aux USA. Que l'on songe au scanner — déjà largement utilisé — ou à l'introduction d'une image photographique sur une disquette informatique sans recours au papier photo. Ces réalisations techniques ne seront certainement pas sans incidences sur la recherche future en épigraphie.

La seconde partie de la table ronde était consacrée à un point crucial des rapports actuels entre épigraphie et informatique, celui des questions juridiques relatives à la propriété intellectuelle et aux banques de données. Après avoir rappelé ce qu'était en termes juridiques une banque de données et après avoir défini les règles du droit d'auteur, Mme Brison a articulé son exposé en trois parties : a) la situation d'un auteur fournissant des données à une banque de données, b) la situation d'une banque de données considérée elle-même comme auteur, c) la protection complémentaire appliquée à une banque de donnée qui ne répond pas aux critères du droit d'auteur. Il ressort de l'exposé de Mme Brison que chaque auteur, de même que chaque banque de données considérée comme auteur, est protégé par le principe du droit d'auteur, l'originalité et le caractère personnel de la réalisation constituant le critère nécessaire qui permet de bénéficier du droit d'auteur. L'accès aux banques de données est donc soumis à des règles précises, même si ces dernières varient selon les pays. Toute personne travaillant à l'élaboration d'une banque de données peut faire valoir juridiquement sa participation; de même, toute banque de données est en mesure de faire reconnaître ses droits auprès des utilisateurs.

Cependant, la conférence de Mme Brison a essentiellement abordé la problématique sous l'angle des créateurs de banques de données. Les points touchant aux droits et aux devoirs des utilisateurs futurs d'une banque de données mériteraient d'être approfondis, tant il est vrai que vis-à-vis des banques de données épigraphiques, nombre de chercheurs se trouvent à la fois en situation de créateurs et en situation d'utilisateurs.

À l'ouverture du débat, les représentants des principales banques de données épigraphiques ont communiqué l'état d'avancement de leurs projets respectifs, puis se sont exprimés sur les modalités d'accès à leur banque de données. La question du droit d'auteur a suscité un vif intérêt, notamment à propos de la réalisation de CD-ROMs à partir d'ouvrages récents.

Enfin ont circulé des informations ponctuelles sur des programmes informatiques utilisés par des banques de données nouvellement créées ou en voie de réalisation. Les polices de caractères épigraphiques grecs et latins ont fait l'objet d'une mise au point; une police laser pour l'épigraphie latine a été offerte en souscription; une police analogue pour l'épigraphie grecque devrait voir le jour dans un proche avenir. Au terme de la table ronde de Nîmes, la commission « AIEGL-Informatique » se propose de poursuivre son mandat en envoyant une fiche-questionnaire tous les deux ans aux membres de l'AIEGL et à tout auteur de nouveau projet dont elle aurait connaissance. Elle pense également que les questions soulevées à Nîmes à propos du droit d'auteur et de l'accès aux banques de données mériteraient d'être réexaminées plus longuement en d'autres lieux.